

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

L'échevin de l'urbanisme et le bourgmestre ont récemment communiqué à la presse que le chancre de l'avenue Raymond Vander Bruggen (destiné à un développement immobilier dans la cadre du PPAS « Biestebroeck ») allait être transformé sur une partie de sa superficie en parking public. Les travaux de nivellement sont en cours et un engagement avec du gravier est prévu pour le site devant accueillir 49 véhicules. Nombre de véhicules qui permet d'éviter des procédures longues et incertaines. Si la presse fait un écho fidèle, le lieu devrait être opérationnel aux alentours du 15 mars. Les conditions d'accès semblent, à ce stade, assez floues mais à tout le moins une partie des places devraient bénéficier aux clients des commerces qui souffrent actuellement des travaux de la rue Wayez qui vont supprimer l'essentiel des emplacements anciennement disponibles.

Le Collège peut-il nous éclairer sur les modalités de fonctionnement de ce parking. Pour quelle raison l'échevine de la Mobilité a été manifestement écartée du projet et de sa communication ?

Durant quelle durée ce parking provisoire va être exploité ?

Le Collège peut-il nous dire comment évolue le projet de parking souterrain envisagée sous la place de la Vaillance ? Quand peut-on espérer son achèvement ?

Enfin, sachant que ce parking semble indiquer qu'il n'y aura pas de développement immobilier sur le chancre de l'avenue Vander Bruggen, peut-on m'indiquer où en sont les projets immobiliers déjà plusieurs fois évoqués sur ce site à haut potentiel ? Le maintien d'un chancre ne peut certainement pas être envisagé comme un élément positif pour l'évolution du quartier.

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Nous avons appris via la presse que le Collège compte exploiter l'ancien site « Shell », situé entre le quai Fernand Demets et l'avenue Vander Bruggen, pour y aménager un parking public temporaire. L'objectif étant d'offrir un espace de stationnement pour combler la perte du stationnement à la rue Wayez.

Nous soutenons cette initiative. Le chantier à la rue Wayez limite l'accès aux commerces et diminue la fréquentation de cette rue commerçante avec un impact économique importants. Cependant, nous souhaitons obtenir quelques éclaircissements sur la gestion de ce parking.

Selon la presse, les clients doivent obtenir un ticket auprès des commerçants pour y avoir accès. Mais il ne nous semble pas très logique de d'abord faire ses courses, pour cela il faut d'abord trouver une place si l'on vient en voiture, pour ensuite avoir accès au parking. Pouvez-vous nous confirmer cette procédure ? Ne trouvez-vous pas qu'il faut opter pour un système qui donne accès au parking avant de faire ses courses ?

Ce qui n'est pas encore clair, c'est la gratuité ou non de ce parking. Pouvez-vous nous en dire plus ? Si le parking est payant, à qui revient les recettes ? Quels seront les tarifs appliqués ?

Finalement, vu la saturation du stationnement dans le quartier y compris pour les riverains, allez-vous garantir l'accès au parking y compris pour les riverains et est-ce que cet accès sera gratuit ?

Concernant la gestion avec le propriétaire du site, vous lui retirer en contrepartie la taxe sur les terrains abandonnés. Pouvez-vous nous indiquer la somme de cette taxe et si le propriétaire demande d'autres exigences particulières ?

H. BENMRAH donne lecture du texte suivant :

H. BENMRAH geeft lezing van de volgende tekst:

Le Collège a pris l'initiative d'aménager un nouveau parking sur le terrain désaffecté, situé entre le Quai Fernand Demets et l'avenue Vander Bruggen.

Ce nouveau parking sera réservé à la clientèle des commerçants de la rue Wayez, moyennant un ticket d'achat.

C'est une bonne nouvelle pour nos commerçants qui souffrent à cause du chantier d'aménagement de cette artère commerçante.

C'est pour moi l'occasion de vous interroger à propos du traitement différencié par rapport aux commerçants de la place Bizet.

Mes questions sont les suivantes :

1) Comment se fait-il que le Collège interdise l'accès aux voitures sur le parking Bizet et l'affecte à un hypothétique arrivage de campings cars, au prix dérisoire de 10€ ?

2) Quel est le budget qui sera affecté à l'aménagement du parking destiné aux commerçants de la rue Wayez ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Le projet du parking temporaire sur l'ancien terrain de l'îlot "Shell" s'inscrit dans toutes les mesures que nous prenons déjà pour faciliter la situation du commerce local pendant les travaux de la rue Wayez. Pour cela, il fallait demander un simple permis, ce qui explique que l'Echevin KESTEMONT a pris le dossier en main. Les tarifs d'accès sont encore en cours de discussion. L'idée est aussi de permettre aux riverains d'utiliser le parking. Le projet qui sera construit à l'avenir sur le terrain de l'ancien îlot "Shell" est encore en cours de développement. Nous avons eu la confirmation des propriétaires que le permis a été déposé. Le projet avance donc.

L'aménagement du parking remplace la taxe à hauteur d'environ 137.000 Euros.

Quant au parking sous la place de la Vaillance, ce projet a reçu son permis. Actuellement, les discussions sont encore en cours sur différentes conditions incluses dans le permis et sur la manière avec laquelle elles pourraient être mises en oeuvre dans le projet.

Enfin, aucun budget n'est prévu de la part de la Commune pour ce projet car il s'agit d'une entreprise privée qui construira et exploitera le parking. Mais, la Commune prévoit néanmoins un budget pour l'aménagement de la place de la Vaillance afin de rénover et revaloriser le coeur de la commune.

Monsieur le Bourgmestre-Président ajoute que concernant la question pratique de G. BORDONARO, il est évident que l'on pourra entrer dans le parking avant de faire ses courses et que ce sera au moment d'en sortir qu'il faudra avoir le ticket pour ne pas devoir

payer le tarif ; comme cela se fait dans n'importe parking de grande surface doté de ce système.

G. BORDONARO, s'il a bien compris, dit que l'idée serait aussi de donner l'accès aux riverains, mais que ce n'est pas encore confirmé. Il ne pense pas avoir eu de réponse quant à la gratuité ou non du parking. Pourrait-on lui transmettre les réponses dès que possible ?

Monsieur le Bourgmestre-Président dit que c'est en discussion avec l'association des commerçants de la rue Wayez. Cela se fait en bonne entente avec les commerçants. Dès que l'accord entre la Commune, les commerçants et le propriétaire du parking sera validé, une communication sera faite aux Conseillers et au public.